

**DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2025**

1. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de le 3CMA dans le cadre d'un accord local
2. Autoriser le maire à signer un marché de gré à gré pour des travaux de voiries
3. Revalorisation des tarifs des services périscolaires
4. Acquisition d'actions SOREA appartenant à la commune de la Tour en Maurienne
5. Autorisation d'emprunt pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'espace Croix des têtes
6. Création de deux emplois non permanent à temps non complet suite à un accroissement temporaire d'activité
7. Approbation de l'état d'assiette des coupes de bois en forêt communale pour 2026
8. Projet d'extension de la micro crèche l'Eclapeau : avis de principe
9. Approbation d'une convention d'occupation temporaire pour forage dans le cadre du grand chantier Lyon-Turin
10. Approbation d'une convention de prestation communication 3CMA/commune
11. Adhésion 2025 à la société d'économie mixte alpestre de Savoie

Le maire,  
François ROVASIO.